

RÈGLEMENT DU CORTÈGE MASQUÉ NEBIOPOLI

de samedi 04.02.2023

1. Participation

a) Peuvent participer au cortège masqué:

- Chars satiriques
- Groupes masqués
- Bandes masquées et Guggenmusik

b) Les participants des catégories "Chars satiriques" et "Groupes masqués" seront automatiquement inscrits au Concours du cortège Nebiopoli dans leurs catégories respectives, "Chars satiriques", "Groupes masqués", sauf différent accord ou si exclues du Concours.

c) Pour la catégorie "Bandes et Guggenmusik", il n'y a pas de concours.

2. Inscription

(a) Les personnes intéressées à participer au cortège masqué Nebiopoli doivent renvoyer le formulaire d'inscription au plus tard le 01.12.2022 au: COMITATOCARNEVALENEBIOPOLI, Case postale 2654, 6830 Chiasso ou par e-mail à iscrizioninebiopoli@gmail.com.

b) Le formulaire d'inscription doit être dûment rempli dans toutes ses parties, y compris une brève description de ce qui sera présenté et une brève présentation du groupe. Un croquis doit être joint pour les chars. Les formulaires incomplets pourront ne pas être pris en considérations.

(c) Dès le moment de l'inscription, le Comité Nebiopoli se réserve le droit de ne pas accepter au Cortège ou d'exclure du concours et de la remise des prix les chars ou groupes déguisés ou musicaux qui, en raison de leur désignation, de leur contenu ou de leur absence de contenu, n'étaient pas aptes à participer.

d) Le Comité se réserve le droit de choisir les chars, les groupes ou les fanfares en fonction du nombre de participants et de la capacité de la route.

e) Une commission spéciale, désignée par le Comité, peut examiner une ou plusieurs fois la construction des chars et groupes et, en cas de doute, décide de l'inscription dans la catégorie des chars ou groupes.

3. Frais d'entrée

Pour l'édition 2021, aucune taxe d'inscription n'est exigée.

4. Chars

a) Tous les chars doivent être construits de manière solide et sûre.

b) Mesures à respecter :

minimum : largeur m 2,5, hauteur m 4 maximum : largeur m 3,1, hauteur m 8

c) Chaque char doit

- être équipé d'un extincteur à mousse ou à poudre, d'une contenance minimale de 12 kg
- être équipé d'une roue de secours et d'un cric

- être testé et conforme aux règlements de police, tant pour le char que pour le matériel de remorquage. Des informations sur les règlements de police peuvent être obtenues auprès du département des institutions, département de la circulation, Camorino tél. 091/814.97.00

d) Se conformer à la réglementation relative aux systèmes de sonorisation. Les haut-parleurs doivent être orientés dans le sens de la marche.

e) Désigner deux personnes qui, en collaboration avec le chauffeur, disciplineront le public sur les côtés du char pendant le défilé.

5. Groupes masqués

a) Les groupes de masques sont considérés comme des groupes dont l'animation se déroule exclusivement sur la route (max. 4 personnes sur des véhicules légers).

b) Les groupes peuvent utiliser des véhicules légers, des voitures ou des chars légers (éléments ne pouvant dépasser une longueur maximale de 6 m, remorquage compris). Ces moyens ne sont autorisés qu'en tant que support de structures ou de marionnettes. Pour les dimensions, les exigences du point 4 "Chars" s'appliquent.

6. Bandes masquées

(a) Les Bandes sont soumises aux dispositions du présent règlement.

7. Dispositions particulières

(a) Il est interdit de défiler dans un cortège masqué portant des uniformes militaires officiels. Il est obligatoire d'en faire des caricatures manuellement.

b) Le Comité et le jury se réservent le droit de sanctionner ou d'exclure du défilé ou du concours les participants qui ne présentent pas de garanties suffisantes d'ordre public, en raison de l'utilisation ou de l'abus de boissons alcoolisées ou autres, avant ou pendant le défilé, ou plus simplement en raison de ce qui a été présenté ou de leur comportement.

c) Le Comité ainsi que le Jury ont la faculté d'exclure du défilé et du concours les participants qui présentent des sujets, des exécutions, des animations ou des comportements qui peuvent atteindre aux bonnes mœurs ou qui causent des dommages aux choses.

d) Les informations nécessaires seront données pour l'alignement du défilé.

e) Les Chars, Groupes, Fanfares et Guggenmusik doivent être prêts pour l'alignement au plus tard à 13 heures. Il est en tout cas recommandé de disposer des chars tôt le matin.

f) Pour les chars, des panneaux publicitaires d'une taille maximale de 150 x 50 cm sont autorisés sur la face inférieure du char ("jupe"). En règle générale, l'enseigne publicitaire ne sera pas filmée par la télévision.

g) Désigner deux personnes qui disciplineront le public aux côtés du groupe/bande pendant le défilé

8. Extras du défilé

a) Tous les participants aux chars, groupes et bandes participant au cortège doivent porter une contremarque.

b) Les contremarques seront distribuées par les organisateurs en fonction du nombre de participants au cortège.

c) L'abus ou la falsification peut entraîner la disqualification du groupe ou à une sanction financière.

9. Responsabilité/assurance

- a) Le Comitato Carnevale Nebiopoli décline toute responsabilité en cas d'accidents, de blessures ou de dommages causés au public, aux participants, aux figurants, aux employés et aux choses avant, pendant et après la manifestation.
- b) Les participants sont tenus d'obtenir une police d'assurance d'au moins 3 millions de francs suisses (pour les chars et les groupes) et d'envoyer une copie de cette police au Comité Nebiopoli à titre de confirmation.
- c) L'acceptation définitive de la participation au défilé est subordonnée à la présentation du certificat de l'assurance.
- d) Les membres du Comité du Carnaval Nebiopoli n'assument aucune responsabilité personnelle en cas d'événements extraordinaires causés par le groupe participant.

10. Rémunération

- (a) Les participants au concours dans les catégories "Chars satiriques" et "Groupes masqués" recevront un prix comme indiqué au point 12 "Prix", sauf accord contraire pour un engagement ou d'autres arrangements.
- (b) Les participants dans la catégorie Bandes et Guggenmusik recevront un engagement comme convenu.
- c) Le comité, ainsi que le jury, peuvent, s'ils le jugent approprié, exclure du prix ou de l'engagement ou en réduire le montant pour les participants qui ne remplissent pas les conditions requises.
- (d) Toute fausse information ou absence de participants à la manifestation peut faire l'objet d'une réduction du prix ou de l'engagement.
- e) Le prix ou l'engagement convenu sera versé directement sur le compte postal ou bancaire de chaque groupe. Lors de l'inscription, veuillez indiquer les références nécessaires pour le paiement et joindre un bulletin de versement.

11. Jury

- a) Le Comité Nebiopoli désigne un jury, composé de personnes qui n'en font pas partie. Avec des pouvoirs autonomes coordonnés par un membre du comité sans droit de vote.
- b) Les jurés peuvent rester en fonction pendant un maximum de 3 années consécutives, en cas de difficulté à recruter des personnes compétentes, le mandat peut être prolongé de 2 ans.
- c) Pour les participants au concours dans les catégories "Chars satiriques" et "Groupes masqués", le jury établira un classement pour chaque catégorie, en tenant compte des critères suivants
 - Qualité de la construction
 - Qualité des costumes
 - Qualité de l'animation, y compris la satire musicale
 - Impression générale
- c) ils seront davantage pris en compte :
 - constructions artisanales, artefacts et costumes
 - animation, mimétisme et implication du public

d) Le jugement du Jury est définitif.

12. Prix

a) L'annonce des résultats du concours aura lieu à la fin du défilé.

b) Les participants au concours dans les catégories Chars satiriques et Groupes masqués, seront récompensés selon le tableau "Prix 2023".

c) Les 1ère, 2ème et 3ème places dans chaque catégorie seront récompensées par le Trophée Nebiopoli.

d) Au cas où le défilé serait affecté par le mauvais temps, le montant figurant dans le tableau des prix 2020 sera réduit de 35%.

e) Si, pour des raisons de force majeure, le défilé est annulé, les participants recevront une contribution d'indemnisation de : CHF 500.-- par char et CHF 200.-- par groupe, bande ou Guggenmusik.

Comité du carnaval de Nebiopoli, Chiasso

Chiasso, septembre 2023